

# Quelles sont les différences entre le CSEN et le CNESCO ?

## CSEN

- Conseil Scientifique de l'Éducation Nationale
- Créé en 2018. Le président est Stanislas Dehaene
- Organisme rattaché au ministère de l'E.N et de la jeunesse (décret juillet 2014)
- Il a pour objectif de conseiller le ministre en s'appuyant sur la recherche scientifique (rôle de conseil) et produit des recommandations sur les pratiques pédagogiques
- Il comprend 30 membres universitaires ou chercheurs français et étrangers reconnus de leur discipline : sciences cognitives, économie, philosophie, sciences de l'éducation, ... Ils sont nommés par le ministre pour une durée de 5 ans renouvelable. Leurs contributions sont volontaires et non rémunérées

## CNESCO

- Conseil national d'évaluation du système scolaire
- Il est issu de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École de la République
- Organisme public français indépendant rattaché au Cnam (conservatoire national des arts et métiers) depuis 2019
- Il évalue les dispositifs et réformes de l'E.N, en s'appuyant sur des études statistiques, des enquêtes de terrain et des comparaisons internationales afin d'améliorer la réussite des élèves et réduire les inégalités
- Construit comme un espace de dialogue entre le monde de la recherche, les communautés éducatives et les décideurs publics, avec un réseau de chercheurs et des acteurs de terrain